.....

Avis n°20-101957

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <a href="http://www.boamp.fr/avis/detail/20-101957/officiel">http://www.boamp.fr/avis/detail/20-101957/officiel</a>

## Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 84

Annonce No 20-101957

Travaux

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Courthezon.

Correspondant : Latmi Julie, château Val Seille 144 Boulevard Jean Vilar 84350 Courthezon, tél. : 04-90-70-72-06, télécopieur : 04-90-70-22-15, courriel : <a href="marchepublic@courthezon.fr">marchepublic@courthezon.fr</a> adresse internet : <a href="http://www.courthezon.fr">http://www.courthezon.fr</a>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <a href="http://www.courthezon.fr/">http://www.courthezon.fr/</a>.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : travaux mise aux normes accessibilité du stade de la Roquette et du groupe scolaire Val Seille.

CPV - Objet principal: 45454000.

Lieu d'exécution : commune de Courthezon, 84350 Courthezon.

Code NUTS: -FRL06.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

travaux mise aux normes accessibilité du stade de la Roquette et du groupe scolaire Val Seille *Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :* selon DCE.

*Options : descriptions concernant les achats complémentaires :* concernant le lot n<sup>o</sup>5 Electricite-Ssi: Pour chacun des site (Ecole Val Seille et Stade de la Roquette)

Lors de la visite des lieux par l'entreprise, celle-ci devra évaluer la nécessité et l'obligation de mettre aux normes le tableau existant. Dans ce cas, plus value pour mettre l'ensemble du tableau aux normes actuelles. Compris tous les travaux pour une bonne mise à la terre si nécessaire

Pour chacun des site (Ecole Val Seille et Stade de la Roquette)

Lors de la visite des lieux par l'entreprise, celle-ci devra évaluer la nécessité et l'obligation de mettre aux normes le tableau d'alarme incendie existant. Dans ce cas, plus value pour mettre l'ensemble du tableau aux normes actuelles. Compris tous les travaux pour une bonne mise à la terre si nécessaire

### Site École Val Seille:

Lors de la visite des lieux par l'entreprise, celle-ci devra évaluer la nécessité et l'obligation de mettre aux normes le système télécom existant.

Cette option est définie comme suit: Dans ce cas, plus value pour mettre l'ensemble du tableau aux normes actuelles. Compris tous les travaux pour une bonne mise à la terre si nécessaire. *Refus des variantes*.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Prestations divisées en lots : oui.

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Cautionnement et garanties exigés : il est appliqué une retenue de garantie dont le montant est égal à 5% du montant initial du marché, augmenté, le cas échéant, du montant des avenants. La retenue de garantie est prélevée par fractions sur chacun des versements autres qu'une avance.

La retenue de garantie peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire ou par une garantie à première demande dans les conditions prévues aux articles R2191-36 à R2191-42 du code de la commande publique.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours.

Les conditions de mise en oeuvre du délai maximum de paiement sont celles énoncées par les articles L2192-10 à L2192-14 et R2192-12 à R2192-36 du code de la commande publique.

Le taux des intérêts moratoires prévu à l'article L2192-13 du code de la commande publique est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

En vertu de l'article L2192-13 alinéa 3 du code de la commande publique, le retard de paiement donne lieu, de plein droit et sans autre formalité, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, conformément à l'article D2192-35 du code de la commande publique. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : dans le cas d'une candidature et d'une offre présentées par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

L'Acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : restrictions liées à la présentation des candidatures



La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs candidatures, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Situation juridique - références requises : selon dce.

Capacité économique et financière - références requises : selon dce

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : selon dce.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n<sup>o</sup> 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 ,46 et 48 de l'ordonnance n<sup>o</sup> 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après);
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés;
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail);
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;

- Formulaire DC1, Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat);
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a>);
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTII) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus;
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays;
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. chaque candidat est invité à se rendre sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux ou les locaux où les prestations doivent se dérouler.

a cette fin, les candidats devront s'adresser à la personne ci-dessous désignée :

Chaque candidat devra obligatoirement s'être rendu sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux ou les locaux où les prestations doivent se dérouler

A cette fin, les candidats devront s'adresser à la personne ci-dessous désignée qui visera ou fera viser le certificat de visite dont le modèle est annexé à l'acte d'engagement:

Prendre rdv auprès de Mme Julie Leroux Pôle Marchés Publics : 04.90.70.72.06 pour la date du:

- mercredi 26 Août 2020 à 9 heures RDV en Mairie.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

#### Critères d'attribution:

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix selon rc : 40 %;

- valeur technique selon rc: 60 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 9 septembre 2020, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Autres renseignements:

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2020-002.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 août 2020.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : BASTIEN RICHARD.

150, rue du grand chêne, 84120 Pertuis, , tél. : 06-03-13-52-19, , courriel : <u>archibast@hotmail.fr</u>. *Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :* Mairie de courthezon.

Correspondant: Nathalie Orban, château Val Seille 144 Boulevard Jean vilar, 84350 Courthezon, , tél.: 04-90-70-72-06, , courriel: norban@courthezon.fr.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Adminsitratif de Nime.

Renseignements relatifs aux lots:

Lot(s) VRD - Gros oeuvre - Carrelage. -

Selon CCTP Lot 1

*C.P.V.* - Objet principal : 45111100 *Objets supplémentaires :* 45223220.

Mots descripteurs: Carrelage, Gros oeuvre

Lot(s) Serrurerie-Menuiserie Exterieure. -

Selon CCTP Lot 2

*C.P.V.* - Objet principal : 45421000 *Objets supplémentaires :* 44316500.

Mots descripteurs: Menuiserie, Serrurerie

Lot(s) Cloison - Menuiserie Interieur. -

Selon CCTP Lot 3

*C.P.V.* - Objet principal : 45421000 *Objets supplémentaires :* 44112300.

Mots descripteurs: Cloison, faux plafond, Menuiserie

# Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Lot(s) Peinture. -Selon CCTP Lot 4

*C.P.V.* - Objet principal : 45442100. *Mots descripteurs* : Peinture (travaux)

Lot(s) Electricite-SSI. -

Selon CCTP Lot 5

*C.P.V.* - Objet principal : 09310000.

Mots descripteurs: Electricité (travaux), Sécurité incendie

Lot(s) Plomberie-CVC. -

Selon CCTP Lot 6

C.P.V. - Objet principal : 45330000 Objets supplémentaires : 45331000. Mots descripteurs : Plomberie (travaux)

Lot(s) Ascenseur. -Selon CCTP Lot 7

*C.P.V.* - Objet principal : 45313100.

Mots descripteurs: Ascenseur